



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Jérôme Sinot - 01 55 82 76 55

Mutations nationales du Premier degré : une nouvelle fois, un espoir déçu...

Les résultats des permutations nationales des personnels du Premier degré parus le lundi 7 mars n'ont pas apporté de bonnes surprises pour les très nombreux collègues qui souhaitaient changer de département. Et nous le regrettons.

En effet, avec seulement 23,95 % de satisfaction, ces résultats maintiennent beaucoup d'enseignant-es dans le désarroi. Certes ces résultats 2016 sont légèrement meilleurs que ceux de l'an passé (21,67 % en 2015), mais ils restent largement insuffisants car c'est moins d'une personne sur quatre ayant formulé une demande qui a obtenu satisfaction.

Comme l'an passé à la même période, la CGT Educ'action rappelle que le ministère de l'Éducation ne respecte pas le droit à mutation des personnels du Premier degré. Depuis plusieurs années, nous intervenons auprès des ministres afin de trouver des solutions durables et pour que cette situation de blocage soit dépassée et résorbée. Mais force est de constater que, malgré nos interventions et les actions locales dans les académies particulièrement touchées, le ministère de l'Éducation nationale fait la sourde oreille ou se réfugie derrière des excuses pour ne pas agir concrètement. En jouant à la marge sur certaines mutations complémentaires ou en bougeant le curseur des barèmes, le ministère développe un écran de fumée. Mais où sont les actes ? Que sont devenues les promesses formulées il y a deux ans ? Le résultat de cet immobilisme est douloureux pour les personnels "bloqués" depuis de très nombreuses années dans un département qu'ils n'ont pas choisi. En maintenant un système de mutation hérité des années 70, le ministère entretient un drame humain pour chaque collègue qui reste éloigné de sa famille, de sa vie sociale ou qui souhaite simplement muter comme il en a le droit.

Pour que la situation change vraiment, la CGT Educ'action exige que le ministère de l'Éducation nationale engage une vraie politique volontariste autour de la question de l'Éducation et de ses personnels, mais aussi prendre des engagements forts : fin du calibrage départemental, modification de l'algorithme qui gère les permutations informatisées, respect de l'article 60 de la loi 84-16 sur la mobilité prioritaire et du droit à mutation de tout fonctionnaire. Et surtout, il faut recréer de très nombreux postes d'enseignant-e-s dans le premier degré pour faciliter la fluidité du mouvement entre départements.

Pour la CGT Educ'action, plus que jamais, gérer des personnels et veiller au bien être des personnels exige une politique volontariste qui se défasse de la simple gestion comptable ! Elle sera aussi auprès des collègues pour agir et maintenir la pression sur les autorités académiques et ministérielles.

Montreuil, le 10 mars 2016